

Présentation de l'information sur l'exécution optimale

Exécution optimale de CIBC

Pro-Investisseurs CIBC et le Service Investisseurs Impérial CIBC sont des divisions de Services Investisseurs CIBC inc. (« SICI »). SICI et Marchés mondiaux CIBC inc. (« MM CIBC ») sont des filiales de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. MM CIBC (le courtier chargé de compte) offre certains services de soutien à SICI (le remisier), y compris l'exécution des opérations, le règlement, la garde d'espèces et de titres, la tenue des comptes et le financement de la position des clients. À des fins réglementaires, les clients de SICI sont des clients de MM CIBC. SICI est responsable de la supervision de votre compte.

SICI a passé en revue les politiques et les procédures contenues dans la Présentation de l'information sur l'exécution optimale de Marchés des capitaux CIBC et a déterminé que celles-ci de même que les politiques et procédures dans la présente Présentation sont complètes et qu'elles conviennent aux clients de SICI. SICI passera en revue toute modification apportée à la Présentation et demandera des garanties annuelles à MM CIBC en ce qui touche sa conformité.

Titres hors cote

Dans le cas des opérations sur titres négociés hors cote, y compris les contrats de change et la plupart des titres à revenu fixe, mais à l'exclusion des opérations sur le marché primaire, la rémunération sur l'opération a été ajoutée au prix dans le cas d'un achat ou soustraite du prix dans le cas d'une vente. La rémunération perçue par SICI et MM CIBC sera utilisée pour déterminer si le prix final d'une opération sur titres hors cote est juste et raisonnable pour le client compte tenu de tous les facteurs raisonnables, y compris la disponibilité des titres, les frais liés à l'exécution ou au traitement de l'ordre, la valeur des services rendus par SICI et MM CIBC et le montant de toute autre rémunération liée à l'opération qui est ou sera reçue par SICI ou MM CIBC.

Données sur le marché

SICI offre à tous les clients des données sur le marché décalées d'au moins 15 minutes et ne fournit que les meilleurs cours acheteur et vendeur des marchés primaires canadien et américain pour un titre donné. Ainsi, il est possible que des opérations soient effectuées à des prix qui diffèrent considérablement de ceux suggérés dans les données sur le marché décalées d'au moins 15 minutes, et que les volumes et d'autres données (p. ex., pics, creux) ne reflètent pas la nature exacte de toutes les opérations pour un titre par rapport à l'ensemble des marchés et bourses applicables.

Si vous avez signé l'entente d'adhésion à la bourse ou au marché applicable, SICI vous fournira les données sur le marché correspondantes en temps réel (meilleurs cours acheteur et vendeur). SICI n'offre pas les données consolidées sur le marché pour tous les marchés et bourses applicables, notamment lorsque le client n'a pas signé l'entente d'adhésion pertinente. Ainsi, il est possible que des opérations soient effectuées à des prix qui diffèrent considérablement de ceux suggérés dans les données sur le marché fournies, et que les volumes et d'autres données ne reflètent pas la nature exacte de toutes les opérations pour un titre par rapport à l'ensemble des marchés et bourses.

Heures d'ouverture des marchés

Sauf indication contraire, les heures d'ouverture des bourses au Canada sont de 9 h 30 à 16 h, heure normale de l'Est (les « heures d'ouverture des marchés »), à l'exclusion des jours fériés au Canada.

Sauf indication contraire, toute opération effectuée avant ou après les heures d'ouverture des marchés sera inscrite à l'ouverture de la prochaine séance de bourse à l'heure d'ouverture des marchés.

Négocier durant les heures de service prolongées

Pro-Investisseurs CIBC permet de négocier en ligne des actions américaines avant l'ouverture du marché (de 8 h 05 à 9 h 30 HE) et après sa fermeture (de 16 h à 18 h HE). Les séances avant et après les heures d'ouverture du marché sont désignées collectivement par « heures de service prolongées » et sont accessibles en choisissant la durée d'ordre Jour+. Les actions canadiennes et les actions hors cote ne sont pas admissibles à la durée d'ordre Jour+.

Présentation de l'information sur l'exécution optimale

Pour la durée d'ordre Jour+, seul le type d'ordre à cours limité peut être utilisé. Il n'est pas possible d'entrer un ordre Jour+ en tant qu'ordre au prix du marché.

Les ordres Jour+ passés avant 9 h 30 seront négociés pendant les heures de service d'avant-marché et d'après-marché de la journée, à moins qu'ils ne soient annulés.

Les ordres Jour+ passés avant 18 h, heure de l'Est (HE) expireront à la fin des heures de service d'après-marché de la journée, qu'ils soient exécutés, partiellement exécutés ou non exécutés. Les ordres passés après 18 h seront mis en file d'attente jusqu'au prochain jour de bourse et seront négociés au cours des heures de service du marché et durant les heures d'avant-marché et d'après-marché ce jour-là.

Si vous passez un ordre Jour+ et ne souhaitez plus qu'il soit négocié pendant les heures de service prolongées, vous devez l'annuler.

La Banque CIBC acheminera votre ordre à cours limité devant être exécuté durant les heures de service prolongées à un teneur de marché américain. Ce teneur de marché peut exécuter votre ordre lui-même, si c'est possible, ou le transmettre à d'autres teneurs de marché.

Types d'ordres

Ordres valables jour

Les ordres valables jour expireront à l'heure de la fermeture des marchés s'ils ne sont pas exécutés le même jour de bourse, qu'ils soient exécutés ou partiellement exécutés.

Ordres valables jusqu'à une certaine date

Les ordres valables jusqu'à une certaine date resteront actifs, sauf s'ils ont été annulés, modifiés ou exécutés, pendant une période maximale de 90 jours à compter de leur date d'entrée.

Ordres au marché

Les ordres au marché visent l'achat ou la vente d'un titre selon les modalités d'exécution les plus avantageuses dans les circonstances. Le cours d'exécution de ces ordres n'est pas garanti, et en période de forte volatilité, ce cours peut différer considérablement de celui qui était anticipé.

Ordres à cours limité

Les ordres à cours limité visent l'achat ou la vente à un prix d'exécution minimal ou maximal prédéterminé. Toute partie de l'ordre qui n'est pas exécutée, en totalité ou partiellement, expirera après la durée déterminée (p. ex. : les ordres valables jour et les ordres valables jusqu'à une certaine date) telle qu'elle a été entrée.

Ordres au dernier cours

Les ordres au dernier cours visent l'achat ou la vente d'un titre à la clôture d'une bourse. Rien ne garantit que ces ordres seront exécutés au cours souhaité. À l'heure actuelle, la TSX et la TSXV sont les seules bourses canadiennes qui acceptent des ordres au dernier cours. Les ordres doivent être passés avant 15 h 40, heure normale de l'Est, lors de la séance de bourse au cours de laquelle ils doivent être exécutés. Les ordres au dernier cours peuvent seulement être passés auprès du Centre de contact Pro-Investisseurs.

Ordres à plage de déclenchement et ordres avec limite d'ordre stop suiveur

Les ordres à plage de déclenchement et les ordres avec limite d'ordre stop suiveur entrés par les clients de SICI sont conservés à l'interne jusqu'à leur déclenchement ou leur expiration, selon la première éventualité. Ce processus diffère légèrement du processus utilisé pour les ordres à plage de déclenchement d'autres clients de MM CIBC, selon lequel les ordres à plage de déclenchement des clients seront consignés directement dans le registre caché des ordres de vente stop de la TSX, comme il est décrit dans la Présentation de l'information sur l'exécution optimale de Marchés des capitaux CIBC.

^{MD} Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.